



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – *Mardi 16 avril 2013*

In memoriam Raymond Boudon

Raymond Boudon est décédé le jeudi 11 avril dans sa quatre-vingtième année. Élu le 5 mars 1990 au fauteuil IV de la section Philosophie, il occupait depuis le 20 décembre 1999 le fauteuil VI de la section Morale et Sociologie, section dont il était le président.



Né le 27 janvier 1934 à Paris, Raymond Boudon avait fait ses études aux lycées Condorcet et Louis-le-Grand. Ancien élève de l'École normale supérieure, il était agrégé de philosophie et docteur ès lettres et sciences humaines. D'abord Attaché puis Chargé de recherche au CNRS, il fut ensuite Maître de conférences à la faculté des lettres de Bordeaux, Professeur à la faculté des lettres de Paris-Sorbonne, Directeur du Centre d'études sociologiques (CNRS), Fondateur du GEMASS, Fellow au Center for Advanced Study in the Behavioral Sciences de l'université de Stanford, Professeur invité à l'université Harvard, aux universités de Stockholm, de Genève, de New York, de Chicago, d'Oxford, d'Oslo, de Hong Kong, de Trente, Membre de l'Academia europea, Membre associé de l'Académie américaine des arts et des sciences, de la British Academy, de la Société royale du Canada, de l'Académie des sciences et des arts d'Europe centrale, de l'Académie internationale d'éducation, de l'Académie internationale des sciences humaines de Saint-Petersbourg, de l'Académie internationale de philosophie des sciences et de l'Académie des sciences sociales d'Argentine, du Haut conseil de la science et de la technologie, Professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne. Raymond Boudon est l'auteur d'un très grand nombre d'ouvrages. Parmi les derniers qu'il a publiés peuvent être cités, aux PUF en 2012, *Croire et savoir – Penser la politique, le moral et le religieux ; Les méthodes en sociologie et La rationalité*.

Avec Raymond Boudon disparaît, comme l'a dit son confrère **Jean Baechler** dans un hommage qu'il lui a rendu sur *France Culture*, « non seulement un grand sociologue pour la France, mais aussi un grand sociologue à l'échelle planétaire ». On ne saurait assez souligner la clarté et la force des analyses de Raymond Boudon, étayées par une parfaite connaissance des grands précurseurs – Tocqueville, Durkheim, Weber notamment – ainsi que des recherches sociologiques contemporaines. À l'opposé de la sociologie d'estrade, qu'il appelait la « sociologie bla-bla », la sociologie de Boudon se voulait une démarche scientifique dont la réfutabilité était testée à chaque pas. C'était aussi une sociologie à l'image de son auteur : modeste, rigoureuse, optimiste et souriante. Les Académiciens se souviendront d'un confrère d'une grande affabilité, très présent et impliqué dans les activités de l'Académie.

SCS

Séance du lundi 15 avril

Après avoir rendu hommage à **Raymond Boudon** et fait respecter une minute de silence en sa mémoire, le président **Bertrand Collomb** a passé la parole au cardinal **Philippe Barbarin**, archevêque de Lyon, qui a fait une communication sur la question : « *La France est-elle toujours la fille aînée de l'Église ?* », puis a répondu aux questions que lui ont posées **Alain Besançon**, **François d'Orcival**, **Xavier Darcos**, **Chantal Delsol**, **Philippe Levillain**, **Pierre Delvolvé**, **Bernard Bourgeois**, **André Vacheron**, **Bertrand Collomb** et **Emmanuel Le Roy Ladurie**.

Agenda

Lundi 22 avril

-15h : **Jean de KERGUIZIAU de KERVASDOUÉ**, professeur au CNAM : « *Système de santé : que pouvons-nous apprendre des autres pays ?* », Petite salle des séances.

Mardi 23 avril

-9h00 : colloque « Les enjeux de la dépendance », en partenariat avec la Société française des Analystes financiers (Grande salle des séances). Ouverture par la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

Lundi 29 avril et Lundi 6 mai

Pas de séance.

Lundi 13 mai

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistiques et finance, salle 3.

-15h : **Jean-Louis BOURLANGES**, ancien député européen : « *Identité européenne ou ambition française* ».

Lundi 20 mai

Pas de séance.

Lundi 27 mai

-15h : **Dora BAKOYANNIS**, membre associé étranger, ancien ministre des Affaires étrangères de Grèce : « *La France et l'Europe vues de la Grèce* ».

Lundi 3 juin

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistiques et finance, salle 3.

-15h : **Pierre GATTAZ**, président du directoire de Radiall, président du GFI : « *Comment Radiall est devenu leader mondial* ».

Vendredi 7 juin

-9h30 : Entretiens académiques : « *Liquidités et stabilité des marchés financiers européens* », présentés par **Bertrand COLLOMB**.

Lundi 10 juin

-15h : Séance avec l'Académie roumaine.

À lire

- « France Honor for **Breyer** », dans le *New York Times*, New York Edition, du mardi 9 avril. Extrait : « Justice **Stephen G. Breyer**, who has worked hard to perfect his French in his spare time, was inducted on Monday as a foreign member of the France's **Académie des Sciences Morales et Politiques**, one of the five academies of the Institut de France. The academy's membership is limited to 50 French men and women and 12 foreign associated members; Justice Breyer was chosen to replace **Otto von Habsburg**, the last crown prince of Austria-Hungary and later a noted European-minded legislator, who died in July 2011. Justice Breyer joins a very small line of American members dating to **Thomas Jefferson**. Other foreign members include the former Pope **Benedict XVI**, Prince **Charles of Britain**, King **Juan Carlos** of Spain and the novelist **Ismail Kadare**. **Vaclav Havel** was a member until his death, as was **Ronald Reagan**. "The event is a recognition by a great institution of France of the institution to which I belong, the Supreme Court," Justice Breyer said after the ceremony on Monday. "Our institutions flow from the enlightenment, and we've always seen our institutions working together." »

- **Chantal Delsol** : « Rémunérations : vers la fin des abus ? », dans *Le Figaro* du lundi 25 mars. Extrait : « [Par la votation du 3 mars] les Suisses ont décidé de mettre fin aux rémunérations abusives des grands patrons. [...] Que la Suisse soit promoteur de cette loi si attendue par tous les pays occidentaux n'est pas innocent. Parce que la Suisse est fédérale, elle est capable de prêter attention à l'opinion populaire, dont un pays comme la France se méfie. Le système de la votation décentralisée et issue d'en bas traduit une démocratie plus adulte, parce qu'elle prend en compte davantage l'opinion personnelle des citoyens que le savoir scientifique de la technocratie. Le peuple a du bon sens. Et le bon sens vaut souvent bien davantage que la métaphysique des sphères. Le peuple a du courage. Et cela vaut bien davantage que le cœur des élites qui sur les estrades stigmatisent les parachutes dorés et dans les salons s'en félicitent. Une évidence qu'en tous cas les Français avaient tout fait pour oublier : l'alternative n'est pas entre le socialisme égalitaire et le libéralisme de la jungle (alternative commode pour imposer le socialisme) ; il existe quelque chose qu'on peut appeler par exemple l'économie sociale de marché, capable de concilier la liberté d'entreprendre et la moralisation de la vie économique. »

- **Pierre Delvolvé** : « Sphère publique, sphère privée », dans *Le Figaro* du lundi 25 mars. Extrait : « À la sphère privée, la Cour de cassation affirme dans l'affaire Baby-Loup que le principe de laïcité ne s'applique pas ; les restrictions à la liberté religieuse des salariés ne peuvent être justifiées que par des exigences professionnelles ; tel n'est pas le cas pour le port d'un foulard islamique par une éducatrice d'une crèche. Son licenciement pour ce motif est donc jugé discriminatoire. [...] Mais le cas d'une éducatrice dans une crèche purement privée n'est pas assimilable à celui d'un salarié dans une entreprise. Sa fonction la met en relation, non pas avec des clients, mais avec des enfants ; l'organisme qui l'emploie exerce une activité qui n'est pas industrielle et commerciale. Surtout, il est une "entreprise de tendance", qui défend des principes idéologiques ou philosophiques, et pour la réalisation desquels sont engagés des salariés : un salarié "peut être licencié dès lors qu'il méconnaît les obligations de cet engagement", a admis la Cour de cassation précédemment (20 nov. 1986). Si la formule de l'entreprise de tendance a jusqu'à présent été essentiellement appliquée à des organismes religieux, elle doit valoir tout autant pour des organismes laïcs comme l'association Baby-Loup, dont les statuts impliquent la laïcité et la neutralité de son action – et donc commandent le comportement et les tenues des salariés : le licenciement d'une personne portant le foulard islamique aurait pu ainsi être justifié. »

- **Jean Tulard** : « 1811 - Quand napoléon gouvernait l'Europe », dans *Valeurs actuelles* du jeudi 21 mars. Extrait : « À la naissance du roi de Rome, fils de Napoléon, l'Europe est faite, et elle est napoléonienne. À la France proprement dite se sont ajoutés la Belgique, divisée en départements dès la Révolution, le Luxembourg, la Hollande annexée le 13 décembre 1810, les villes de la Hanse dont Hambourg, la rive gauche du Rhin avec Trèves, Coblenche et Mayence, Genève, Turin et le Piémont, Gênes, la Toscane, Rome, après l'arrestation du pape en 1809, sans oublier les Provinces Illyriennes (Trieste, la Croatie et la Dalmatie) qui disposent d'un statut spécial. La Catalogne suivra en 1812. La France est passée de 83 départements en 1790 à 130 en 1811. C'est déjà une petite Europe, la "France-Europe", selon Mme de Staël. Mais Napoléon est aussi roi d'Italie, médiateur de la Confédération helvétique et protecteur de la Confédération du Rhin qui englobe tous les États allemands et à laquelle est rattaché le duché de Varsovie. [...] mais ce qui va faire éclater le Grand Empire en 1813, c'est l'explosion du sentiment national, d'abord en Espagne dès 1808, puis en Allemagne après le désastre essuyé en Russie par Napoléon en 1812. La Hollande, les États italiens, la Suisse se soulèvent à leur tour contre les autorités françaises au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'erreur de Napoléon : n'avoir pas utilisé le référendum lors de ses annexions. »

À noter

- Mardi 16 avril, au cours de la XXII^e Journée des ETI et des entreprises patrimoniales, qu'a présidée **Yvon Gattaz**, a été organisée une table ronde sur le thème « Les entreprises de long-terme au cœur du combat pour la compétitivité de l'emploi » avec la participation de **Bernard Cazeneuve**, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, **Louis Gallois**, commissaire général à l'investissement, **Philippe d'Ornano**, vice-président d'ASMEP-ETI, et **Elizabeth Ducottet**, vice-présidente d'ASMEP-ETI. **Arnaud Montebourg**, ministre du Redressement productif, représentant le président de la République, a prononcé un discours en conclusion des débats, après quoi ont été remis les Grands Prix annuels des entreprises patrimoniales et des ETI.